

## Communiqué de presse

Bruxelles, le 29 novembre 2007

### **AGF Belgium devient Allianz**

Le 3 décembre 2007, AGF Belgium changera officiellement de nom pour s'appeler Allianz. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans l'histoire, déjà longue, de cette compagnie d'assurance.

L'histoire d'AGF en Belgique remonte à 1913 lorsque les Assurances Générales de Paris - devenues plus tard les Assurances Générales de France - ont ouvert une succursale à Bruxelles. Et depuis bientôt un siècle l'histoire s'est accélérée, en particulier lors de la consolidation de plusieurs sociétés qui ont rejoint le groupe au cours des années '90 : L'Escaut/ De Schelde (la plus ancienne compagnie d'assurance de Belgique, fondée à Anvers en 1821), Union & Fénix et Assubel.

Le changement de nom matérialise l'appartenance au Groupe Allianz qui est déjà une réalité depuis 1997, date de la prise de participation majoritaire dans le Groupe AGF par Allianz.

Le passage à la marque Allianz apporte de nouvelles perspectives pour l'entreprise en Belgique qui a des ambitions importantes pour les années à venir.

Le changement représente en effet bien plus qu'une opération cosmétique : il témoigne de la décision d'un des leaders mondiaux de l'assurance d'afficher clairement sa présence dans un des marchés les plus compétitifs mais également un des marchés les plus dynamiques en Europe. Pour AGF Belgium, s'afficher comme la filiale belge de ce leader mondial de l'assurance et des services financiers, permettra de bénéficier de la notoriété d'une marque forte qui inspire confiance et professionnalisme.

Fondée en 1889 à Berlin, Allianz est un des plus importants groupes financiers au monde présent dans les métiers de l'Assurance, la Banque et la Gestion d'Actifs. A cet égard quelques chiffres sont éclairants :

- 179.000 employés présents dans plus de 70 pays sur les 5 continents
- plus de 100Mia € de chiffre d'affaires réalisés en 2006 auprès de
- 70 Mio de clients
- enfin, une capitalisation boursière de 60Mia€ et des fonds propres de 50Mia€ au 27/11/2007.

Afin de mieux rendre compte de l'importance d'Allianz au niveau mondial, le Groupe harmonise progressivement la marque dans les différents marchés et métiers où il est actif.

En Belgique, les raisons qui ont motivé ce changement de nom sont multiples.

- Tout d'abord parce que Allianz a pris le statut de Société Européenne. La société holding du groupe s'appelle désormais Allianz SE. Il est dès lors logique que la filiale active dans la capitale de l'Europe porte elle-aussi le nom Allianz. Ceci d'autant plus que Allianz considère l'Europe comme son marché domestique et que la Belgique y trouve naturellement sa place.
- Ensuite, s'afficher résolument comme la filiale belge de ce leader mondial de l'assurance et des services financiers permet de bénéficier de la notoriété d'une marque forte. C'est tout bénéfice pour les courtiers et pour les clients de collaborer avec un partenaire dont le nom inspire solidité, confiance et professionnalisme,
- La marque Allianz se présente aussi comme un levier pour le recrutement. La compagnie est un employeur important, avec près de 1.100 collaborateurs. Donner une visibilité accrue à un groupe puissant et ambitieux devrait lui permettre d'attirer plus facilement des candidats à haut potentiel. Et de mieux valoriser les possibilités de carrière en son sein.

- Enfin, dans une période de changement, un nouveau nom peut servir de catalyseur à la motivation interne et favoriser l'évolution vers une nouvelle culture d'entreprise. Celle-ci devrait à l'avenir être encore plus orientée vers les besoins des courtiers et des clients.

### **Un bilan positif pour 2007 et des ambitions pour l'avenir**

Au 31 décembre 2006, le résultat net d'Allianz en Belgique était de 80,7Mio €, soit une évolution de 56,7% par rapport à l'année précédente ! A la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2007, le chiffre d'affaires atteint 860,8 Mio €, en progression de 15,8% par rapport à la même période en 2006. C'est en Vie que la croissance est la plus spectaculaire, avec une hausse supérieure à 23%. En Non Vie, la croissance s'affiche à +3,4%.

Depuis bientôt un siècle, AGF Belgium s'est développée tant de façon organique que par acquisitions pour être aujourd'hui un acteur majeur sur le marché belge, avec un encaissement de primes en Belgique de plus de 1 Mia€.

Quant à l'avenir, Allianz souhaite atteindre en Belgique une croissance de 5 à 10% dans le secteur porteur des PME et Indépendants qui représente le cœur de l'économie belge. Cet objectif de croissance s'inscrit dans la stratégie d'Allianz axée sur les courtiers qui sont bien intégrés dans le tissu économique local et donc proches des entrepreneurs.

Mais cette évolution est loin d'être terminée. En effet, selon Robert Franssen, CEO d'AGF Belgium : *« Nous visons avec Allianz à conserver notre place dans le top trois des compagnies de courtage professionnel. Avec notre progression au cours des derniers mois et nos investissements pour soutenir la croissance, nous pouvons voir l'avenir avec confiance. »*

### **Contacts presse :**

Sandrine Agie - Interel Pr & Pa, 02/761 66 24, [sa@interel.be](mailto:sa@interel.be)

Alexandra Voortman - Interel Pr & Pa, 02/761 66 55, [avo@interel.be](mailto:avo@interel.be)

---

**Allianz** fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 179.000 collaborateurs au service de 70 millions de clients.

En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

### **Réserve :**

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.